

<p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SEANCE DU 11 AVRIL 2018</p>

Convocations adressées à chaque membre du Conseil Municipal le 22 février 2018, à l'effet de se réunir en mairie de FONTOY en séance ordinaire le Mercredi 11 avril 2018 à 20 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du 21 février 2018
- Commune – Compte Administratif 2017
- Commune – Compte de Gestion 2017
- Commune – Affectation des résultats 2017
- Commune – Budget Primitif 2018 – Vote des taux
- Commune – Budget Primitif 2018
- Régie – Réseau de chaleur – Compte Administratif 2017
- Régie – Réseau de chaleur – Compte de Gestion 2017
- Régie – Réseau de chaleur – Affectation des résultats 2017
- Régie – Réseau de chaleur – Budget Primitif 2018
- Personnel territorial – Tableau des effectifs
- Subventions
- AMOMFERLOR (Musée des Mines) – Subvention 2018
- Fonds d'Aide aux Jeunes – Subvention 2018
- Façades – Subventions
- Location de garages – Contrats
- Location de logements – Contrats
- Informations diverses
- Divers

Présents : MM. BOGUET (à partir du point n° 36) - WEIS - ZELLER - MAOUCHI - SAIVE - REMY - PETRUZZI - BALSAMO - GARRIGA - SOURSAC
Mmes PEIFFER - HERRMANN - MAAS - THOMAS-JAMINET - SEBASTIANI - TAN - BLACH - DIEUDONNE - REMOND - CAMOZZI - MENNEL

Absents excusés : Mme CHAMBON
MM. BOGUET (jusqu'au point n° 35) - MOUSEL

Procuration de Mme CHAMBON à M. BALSAMO

Procuration de M. MOUSEL à Mme CAMOZZI

Madame Anne Marie PEIFFER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° 33 - Approbation de la séance du 21 février 2018

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, indique que chaque conseiller municipal a reçu le compte-rendu de la séance du 21 février 2018 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Approbation de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2017
- Approbation de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2018
- Rue de l'École – Travaux – Eclairage public - Avenant
- DETR – Sols - Ecole maternelle les Lilas – Demande de subvention
- Ecoles communales – Modification des jours – Décision
- IDEN - Information
- 17, rue de Longwy – Cession – Autorisation
- RSI – Convention – Avenant
- Location de logements
- Location de garages
- Indemnité de fonction Maire - Adjoint – Indexation
- Cimetière – Reprise d'une concession
- Façades – Subvention
- Stade – Acceptation de sinistre
- BP 2018 – Information
- Divers

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du 21 février 2018.

N° 34 - Commune - Compte Administratif 2017

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, propose au conseil municipal, à l'aide des documents fournis, de passer à la présentation du compte administratif qui est le compte de gestion du Maire.

Il rapproche les prévisions inscrites au budget de chaque chapitre des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il est rappelé que le Maire ne participera pas au vote.

Vous avez devant vous un tableau détaillé par chapitre et article dans lequel apparaît :

- le budget primitif 2017
- les décisions modificatives 2017
- le budget réalisé
- le budget primitif 2018 proposé et approuvé par la commission des finances

Le compte administratif de l'exercice 2017 a enregistré les dépenses et recettes suivantes :

En fonctionnement :

Dépenses 2017 : 2 796 237.01 €

Recettes 2017 : 3 082 821.63 € dont 840 721 .80 € d'excédent reporté

soit un total budget de 3 923 543.43 €

Il en résulte un solde excédentaire de fonctionnement de (+ 286 584.62 €).

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (+ 840 721.80 €), le résultat global de fonctionnement cumulé s'élève à (+ 1 127 306.42 €).

Je vous propose de vous présenter les différents chapitres et de vous commenter les principales variations. Vous pourrez constater qu'en dépenses, il n'y a aucun dépassement de chapitre et que les recettes réalisées sont supérieures au BP 2017.

En investissement :

Dépenses : 1 460 090.44 €

Recettes : 450 944.48 €

Les reports d'investissement de l'exercice 2017 sont les suivants :

Dépenses : 297 195.62 €

Recettes : 441 980.40 € ; soit un excédent des crédits reportés de 144 784.78€

Il en résulte un solde déficitaire d'investissement de clôture de (- 1 009 145.96 €) dont le financement sera assuré en partie par l'excédent des crédits reportés de + 144 784.78 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 864 361.18 €

Je vous propose de vous présenter les principaux comptes et de vous commenter les principales variations entre le BP et le CA.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Mathieu WEIS, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Henri BOGUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL)

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 35 - Commune - Compte de Gestion 2017

Présentation : Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Mathieu WEIS, 1^{er} Adjoint, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes présentés et les opérations réalisées

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Henri BOGUET, Maire, entre en séance.

N° 36 - Commune – Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL),

- décide d'affecter les résultats 2017 comme suit :

1) RESULTAT

Exercice

Investissement	-952 610,73	Déficit
Fonctionnement	286 584,62	Excédent

Clôture

Investissement	-1 009 145,96	Déficit
Fonctionnement	1 127 306,42	Excédent

EXCEDENT TOTAL **118 160,46**

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Excédent des crédits reportés (1)	144 784,78
Déficit d'investissement de clôture (2)	-1 009 145,96

Besoin de financement si (1)+(2) négatif **-864 361,18**

Financement assuré par RAR recettes si (1)+(2) positif

3) Affectation du résultat d'exploitation au BP 2018

En recettes d'investissement

1068 R Excédent de fonctionnement capitalisé 864 361,18

En recettes de fonctionnement

002 R Excédent de fonctionnement reporté 262 945,24

Total **1 127 306,42**

En dépenses d'investissement

001 D Déficit d'investissement reporté **-1 009 145,96**

N° 37 - Commune – BP 2018 – Vote des taux

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, présente l'état 1259 qui va définir le montant des taux pour 2018.

Il propose de maintenir les taux des 3 taxes, identiques à ceux de 2017 qui avaient subis une augmentation de 5 %.

Il propose de voter les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 14,64 %
- Taxe sur le Foncier bâti : 15,93 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 54,00 %.

Il rappelle les taux départementaux et nationaux :

- | | TD | TN |
|--------------------------------|-----------|---------|
| - Taxe d'Habitation | : 23,22 % | 23,47 % |
| - Taxe sur le Foncier bâti | : 16,25 % | 21,00 % |
| - Taxe sur le Foncier non bâti | : 53,00 % | 49,46 % |

en indiquant que la commune bénéficie encore de taux corrects.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux des taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation : 14,64 %
- Taxe sur le Foncier bâti : 15,93 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 54,00 %.

N° 38 - Commune – BP 2018

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, rappelle que le projet de budget primitif 2018 que nous vous proposons a été élaboré par la commission des finances et comme les années précédentes, il a été élaboré avec une volonté affirmée de maîtriser rigoureusement les dépenses de fonctionnement pour autofinancer nos investissements.

Le budget 2018 proposé s'équilibre SANS AUGMENTATION des taux de la fiscalité NI EMPRUNT.

En 2018, l'augmentation de l'impôt des Fenschois découlera uniquement de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat, estimée à 1%, ou de l'augmentation éventuelle des taux décidée par le CD 57 ou encore de l'entrée en vigueur de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) compétence gérée auparavant par l'état et transférée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier sans aucune compensation financière bien entendu... En ce qui nous concerne le montant fixé par la CAPDFT est de 2€ par habitant et par an.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables s'appliquera progressivement à compter de 2018. Une réforme d'ensemble de la fiscalité locale est annoncée à compter de 2020 avec de probables incidences sur les ressources fiscales de la commune qu'il faudra prendre en compte. (Vigilance)

La dette :

L'encours de la dette du budget au 1er janvier 2018 s'établit à 5.890.375 M €, emprunts de l'extension de la maison de retraite inclus. Si nous isolons la dette de la maison de retraite le montant de la dette s'élève alors à 3.063.260 € (encours EHPAD = 2.827.114 €).

La dette est en baisse par rapport à 2017 (7.029.996 M€) en effet les diverses subventions escomptées et le règlement de la TVA concernant l'extension de la maison de retraite sont enfin rentrées ce qui nous a permis de rembourser enfin nos emprunts à court terme.

Le bilan financier 2017 confirme la baisse des dotations de l'Etat annoncée ce qui a engendré une nouvelle baisse des recettes de 26 743 € sur le budget de fonctionnement 2017.

Point positif les chiffres annoncés pour 2018 enregistrent une légère hausse de nos dotations (+12 979 € pour le BP 2018) mais cela reste qu'une bien maigre consolation quand parallèlement l'Etat décide de supprimer les contrats aidés qui représente un nouveau coup dur pour les finances de la commune.

La décision de supprimer les contrats aidés a des conséquences humaines et financières.

Humaines car les contrats d'avenir permettaient à des personnes éloignées de l'emploi ou en situation précaire de se resocialiser, de remettre un pied dans le monde du travail voire de se former.

Financières car il a fallu embaucher en CDD à taux plein des agents pour assurer la continuité de service notamment au niveau de l'accueil Périscolaire ce qui impact directement nos frais de personnel.

Nous vous proposons de vous présenter les principaux comptes et de vous commenter les principales variations entre le BP et le CA.

La section de Fonctionnement, s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 108 959,45 € pour 2018 contre 3 825 254.40 C en 2017.

Les dépenses en détail:

Au chapitre 011 - Charges à caractère général :

Nous proposons 978 100 € soit 31.46 % du budget contre 895 030 € en 2017 une hausse de 83 070 C provenant essentiellement :

- au 60612 et 60621 : Dépenses d'énergie: 210 000 € en 2017 contre 280 000€ en 2018
- 611 : Travaux en forêts 53 000 € en 2017 contre 64 600 € en 2018 (+ de recettes également)
- 6232 : Fêtes et cérémonies 20 000 € en 2017 contre 30 00 € en 2018 (+5 000€ pour les manifestations du centenaire + inscription 5000€ repas des aînés inscrit auparavant au 60623)

Au Chapitre 012 - Frais de personnel :

Nous proposons le montant de 1 205 000 € soit 38.76 % du budget contre 1 258 080 en 2017, soit une baisse de 53 080 € provenant essentiellement du non remplacement du policier municipal pour le personnel titulaire et une baisse au niveau des contrats aidés non renouvelés par l'état.

La légère hausse au 6413 Personnel non titulaire s'explique par le remplacement des contrats aidés en fin de droits conservés en CDD pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire et divers missions.

Au Chapitre 6 - Autres charges de gestion courantes :

Nous vous proposons 270 299,98 € soit 8.69 % du budget contre 334 970 € du budget en 2017. (-64 670,02 €)

La baisse de ce chapitre s'explique par la prise en charge par la CA de la participation financière de la commune au service du SDISS du département qui était de 61 250 €. Bien

évidemment cette somme vient en diminution de notre attribution de compensation versée chaque année par la CA.

Le montant à payer aux syndicats Intercommunaux (collège, SIVOM) passe cette année à 74 000 € contre 78 000 € en 2017 (Baisse du Syndicat du collège -3237 €)

Les subventions allouées aux associations et au CCAS :

La commission des finances vous propose cette année encore de maintenir le même niveau de subventions versées aux personnes de droit privé pour soutenir le tissu associatif fenschois qui anime et fait vivre notre commune ainsi qu'au CCAS de la commune.

Au Chapitre 66 - Charges Financières :

Nous vous proposons 174 874.50 € qui représentent les intérêts de la dette à payer en 2018, soit 5.62 % du budget contre 200 100 € en 2017 et 255 504,22€ en 2016.

6 emprunts seront à terme d'ici 2021, soit :

ANNEE	OBJET	CAPITAL INITIAL €	CRD AU 01/01 BP 18 €	Echéance 31/12	PERIO	TAUX	Annuités INTERETS	Annuités CAPITAL
2003	Dépositaire	150 000	5 886,70	2018	M	4.30 %	63,10	5 886,70
2004	R de Lommerange	500 000	38 439,93	2018	M	4.10 %	725,77	38 439,93
2005	R de Verdun	500 000	92 941,82	2019	M	3.55 %	2 646,44	40 393,96
2005	Le Pogin	500 000	84 924,74	2019	M	3.95 %	2 606,30	41 624,74
2006	Bail industrie	260 000	66 940,36	2020	M	3.55 %	2 047,65	20 333,43
2006	SIAPAX	300 000	81 491,74	2020	M	3.65 %	2 585,30	23 416,42
TOTAL		2 210 000 €	375 625,29 €				11 512,59 €	170 095,18 €

CRD dette 01/01/18	Investissement EHPAD 01/01/18	CRD dette hors EHPAD	Annuités Mapad
5 890 375,29	2 827 115,73	3 063 260 €	125 780,7€ / an

Au Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :

Une ouverture de crédits de 3500 € en cas de besoin

Au Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions :

45 962.66 € représentant la dotation aux amortissements sur notre matériel d'exploitation soit 1.48 % du budget

Soit un total dépenses de Fonctionnement de 2 677 710.14 € et un excédent de 431 249.31 € qui viendra financer la section d'investissement soit 13.87 % du budget de fonctionnement.

Total dépenses de fonctionnement de 2 677 710,14 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice de 431 249,31 €

Total général des dépenses : 3 108 959,45€

Les recettes en détail

Nous prévoyons pour 2018 les recettes suivantes :

Au Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses :

230 500 en 2018 contre 212 500€ en 2017. Une évolution qui s'explique par la hausse des prévisions des ventes de bois

Au Chapitre 73 - Impôts et taxes :

1 160 769 € en 2018 contre 1 195 005 € en 2017 qui s'explique par la baisse d'attribution de compensation de la CA liée au transfert du règlement du SDISS.

Nous remarquons également une hausse de nos taxes liée à l'évolution automatique des bases. (+30 KE), mais également par la perception des nouvelles taxes liées aux nouvelles constructions.

Au Chapitre 74 - Dotations et participations :

Cela représente les Dotations et compensations de l'Etat et du Département 793 915.19 € en 2018 soit 25.54 % du budget contre 767 244 € en 2017 soit (+12 KE de dotations et + 10 KE FCTVA).

Au Chapitre 75 - Autres produits de Gestion courante :

601 800 € pour 2017 soit 19.36 % du budget contre 601 500 € en 2017 représentant les revenus de nos immeubles et locations diverses. (Loyer Maison de retraite, loyer régie, bâtiments industriels...)

Au Chapitre 13 - Atténuation de charges :

39 000€ contre 71 000€ en 2017 cela représente les remboursements de salaires (contrats aidés) ainsi que le remboursement de la Sécurité Sociale (Maladie IJ)

Au Chapitre 76 - Produits financiers : restent quasiment inchangés.

Au Chapitre 77 - Produits Exceptionnels :

20 000 € en 2018 contre 5 000 € en 2017

Le chapitre 002 - Excédent de Fonctionnement reporté :

262 945.24 € soit 8.46 % du budget contre 840 721.8€ en 2017 suivant l'affectation du résultat.

La section d'investissement, s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 304 859,47 € pour 2018 contre 2 165 288,91 € en 2017.

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, donne en détail les dépenses et les recettes d'investissement.

Après avoir entendu le rapport de M. WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL),

- décide de voter le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre :
 - en section de fonctionnement à 3 108 959,45 €
 - en section d'investissement à 2 304 859,47 €.

N° 39 - Régie – Réseau de chaleur - Compte Administratif 2017

Messieurs BOGUET et MAOUCHI sortent

Présentation : Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur MAOUCHI, Président de la régie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions

modificatives de l'exercice considéré, par 17 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL),

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 40 - Régie – Réseau de chaleur - Compte de Gestion 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOGUET,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes présentés et les opérations réalisées

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 41 - Régie – Réseau de chaleur - Affectation des résultats 2017

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL),

- décide d'affecter les résultats 2017 comme suit :

1) RESULTAT

Investissement	0,00
Fonctionnement	- 16 879,98 Excédent

Clôture

Investissement	0,00	
Fonctionnement	11 854,62	Excédent
Excédent total	11 854,62	

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Excédent des crédits reportés	0,00
Déficit d'investissement de clôture	0,00
A financer	0,00

3) Affectation du résultat d'exploitation au BP 2018

En recettes d'investissement

1068 R – Excédent de fonctionnement capitalisé

En recettes de fonctionnement

002 R – Excédent de fonctionnement reporté 11 854,62

Total 11 854,62

En recettes d'investissement

001 D – Déficit d'investissement reporté **0,00**

N° 42 - Régie – Réseau de chaleur - Budget Primitif 2018

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAMOZZI - REMOND - MENNEL et procuration M. MOUSEL),
 - décide de voter le Budget Primitif 2018 de la Régie du Réseau de chaleur qui s'équilibre :
 - en section de fonctionnement à 150 500 €
 - en section d'investissement à 0 €.

N° 43 - Personnel territorial – Tableau des effectifs

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, présente le tableau des effectifs qui se définit comme suit :

Grades	Cat.	Nombre	Effectif pourvu	TNC	Temps de travail
Directeur Général des Services	A	1	1		100%
Attaché principal	A	1			100%
Attaché	A	1	1		100%
Rédacteur	B	1	1		100%
Adjoint adm. Princ. de 1 ^{ère} classe	C	1	1		80%
Adjoint adm. Princ. 2 ^{ème} classe	C	1	1		80%
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		6	5	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1		100%
Adjoint tech. Prin. 2 ^{ème} classe	C	1	1		100%
Adjoint technique (divers agents d'entretien + écoles)	C	13	13	8	de 50% à 100 %
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		15	15	8	

ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	1	87%
TOTAL FILIERE SOCIALE		1	1	1	
Opérateur qualifié des APS	C	1	1		100%
TOTAL FILIERE SPORTIVE		1	1	0	
Adjoint d'anim. princ. 2ème classe (Bibliothèque)	C	1	1		100%
Adjoint d'animation (agents de transport + écoles)	C	4	4	3	de 50% à 100 %
TOTAL FILIERE ANIMATION		5	5	3	
Adjoint du patrimoine (Bibliothèque)	C	1	1		80%
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1	0	
TOTAL FILIERE POLICE		0	0	0	
TOTAL GENERAL AGENTS TITULAIRES		29	28	12	
Adjoint technique (Activités TAP)	C	3	3	3	Horaire
Adjoint technique (Périscolaire)	C	4	4	4	50%
Adjoint technique (remplacements divers)	C	1			
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		8	7	7	
Contrat unique d'insertion		6	6		Horaire
TOTAL CONTRATS AIDES		6	6	0	
		43	41	19	

Il précise que ce tableau a été élaboré en concertation avec la commission des finances, afin de définir avec précision les postes existants.

Il rappelle que toute nouvelle création de poste sera soumise au conseil municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le tableau des effectifs comme suit :

Grades	Cat.	Nombre	Effectif pourvu	TNC	Temps de travail
Directeur Général des Services	A	1	1		100%
Attaché principal	A	1			
Attaché	A	1	1		100%
Rédacteur	B	1	1		100%
Adjoint adm. Princ. de 1ère classe	C	1	1		80%
Adjoint adm. Princ. 2ème classe	C	1	1		80%
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		6	5	0	

Agent de maîtrise principal	C	1	1		100%
Adjoint tech. Prin. 2ème classe	C	1	1		100%
Adjoint technique (divers agents d'entretien + écoles)	C	13	13	8	de 50% à 100 %
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		15	15	8	
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	1	87%
TOTAL FILIERE SOCIALE		1	1	1	
Opérateur qualifié des APS	C	1	1		100%
TOTAL FILIERE SPORTIVE		1	1	0	
Adjoint d'anim. princ. 2ème classe (Bibliothèque)	C	1	1		100%
Adjoint d'animation (agents de transport + écoles)	C	4	4	3	de 50% à 100 %
TOTAL FILIERE ANIMATION		5	5	3	
Adjoint du patrimoine (Bibliothèque)	C	1	1		80%
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1	0	
TOTAL FILIERE POLICE		0	0	0	
TOTAL GENERAL AGENTS TITULAIRES		29	28	12	
Adjoint technique (Activités TAP)	C	3	3	3	Horaire
Adjoint technique (Périscolaire)	C	4	4	4	50%
Adjoint technique (remplacements divers)	C	1			
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		8	7	7	
Contrat unique d'insertion		6	6		Horaire
TOTAL CONTRATS AIDES		6	6	0	
		43	41	19	

N° 44 - Subventions 2018

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, indique que la commission des finances propose de verser les subventions suivantes, au titre de l'exercice 2018 :

C.C.A.S.	38 000,00 €
Personnel communal	5 400,00 €
USF Basket	6 000,00 €
USF Football	17 250,00 €
USF Handball	8 550,00 €
Tennis club	500,00 €
Aïkido	700,00 €
Le Toit	500,00 €
APE	500,00 €

Souvenir Français	210,00 €
MIT / FNATH	50,00 €
Sapeurs-Pompiers	700,00 €
Société Avicole	200,00 €
AD FONTES	200,00 €
USEP	90,00 €
Donneurs de sang	100,00 €
Familles Rurales (centres aérés et mercredis récréatifs)	10 000,00 € (par acompte)
La Prévention Routière	50,00 €
Familles Rurales (chantier-projet)	3 000,00 € (en fonction des chantiers)
Lycée St Exupéry	50,00 €

Il rappelle que les associations sont fortement impliquées dans l'animation de la ville et tient à les remercier.

Il précise que la commission des finances a maintenu la stabilité du montant des subventions, malgré la baisse des dotations et de l'augmentation des charges.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (M. SOURSAC - Mmes CAMOZZI - MENNEL et procuration M. MOUSEL),

- vote les subventions 2018 suivantes :

C.C.A.S.	38 000,00 €
Personnel communal	5 400,00 €
USF Basket	6 000,00 €
USF Football	17 250,00 €
USF Handball	8 550,00 €
Tennis club	500,00 €
Aïkido	700,00 €
Le Toit	500,00 €
APE	500,00 €
Souvenir Français	210,00 €
MIT / FNATH	50,00 €
Sapeurs-Pompiers	700,00 €
Société Avicole	200,00 €
AD FONTES	200,00 €
USEP	90,00 €
Donneurs de sang	100,00 €
Familles Rurales (centres aérés et mercredis récréatifs)	10 000,00 € (par acompte)
La Prévention Routière	50,00 €
Familles Rurales (chantier-projet)	3 000,00 € (en fonction des chantiers)
Lycée St Exupéry	50,00 €

N° 45 - AMOMFERLOR (Musée des Mines) – Subvention 2018

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, présente la demande de subvention d'AMOMFERLOR qui s'élève à 0,15 € par habitant.

Il précise que les habitants de FONTOY bénéficient de réductions à l'entrée de ce musée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide de verser une subvention de 0,15 € par habitant à AMOMFERLOR, pour l'année 2018, soit 459 € (3 060 habitants x 0,15 €).

N° 46 - Fonds d'Aide aux Jeunes – Subvention 2018

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide de verser une subvention de 0,15 € par habitant au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département de la Moselle, pour l'année 2018, soit 459 € (3 060 habitants x 0,15 €).

N° 47 - Façades - Subvention

Sans objet.

N° 48 - Location de garage – Contrat

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un contrat de location avec Madame Audrey AGRE, demeurant 1, rue de Verdun, pour un garage, rue du Moulin, aux conditions suivantes :

- loyer mensuel : 45 €
- dépôt de garantie : 2 mois, soit 90 €
- Actualisation au 1^{er} janvier
- Prélèvement automatique
- TEOM et TH en complément
- Date d'effet : 1^{er} mai 2018.

N° 49 - Location de logement – Contrat

Sans objet

N° 50 - Informations diverses

Le Maire rappelle qu'il a été destinataire d'une lettre du 17 mars 2018, faisant part de la fermeture de la Gendarmerie de FONTOY au public, avec date d'effet au 1^{er} avril 2018.

Chaque conseiller municipal en a reçu une copie.

De ce fait, les habitants n'ont plus que, comme choix, de se rendre à AUDUN LE TICHE, distant de 18 km, soit 36 km A/R. Or, il faut 25 à 45 mn pour s'y rendre.

Il fait part d'un problème survenu rue Jean Burger. Les gendarmes ont mis 40 mn pour intervenir.

On parle d'une mise à disposition des services de police et de gendarmerie sur le terrain, mais on se rend compte qu'on assiste à une nouvelle baisse du service public, y compris en matière de sécurité, en décalage avec ce que les habitants attendent.

Or, on constate une sécurité des biens et des personnes moins assurée, avec une hausse importante des cambriolages et des incivilités.

Il a fait part de son désaccord sur les décisions prises.

Ce sont des mesures inadmissibles pour la sécurité des habitants.

Il regrette que, lorsqu'on n'arrive plus à assurer la sécurité nécessaire, on trouve un bouc émissaire, en l'occurrence le Maire.

Or, on diminue les effectifs et les interventions des gendarmes, c'est une dégradation supplémentaire du service public.

Il craint la suppression de la Trésorerie.

Quant à la Poste, il reste persuadé que l'on va bientôt avoir droit à une agence postale.

Si cette méthode est de rapprocher les administrations des administrés, il est inquiet pour l'avenir.

Il précise qu'il a demandé que ces sujets soient évoqués à la prochaine assemblée des Maires de l'Arrondissement de THIONVILLE qui aura lieu le 14 avril 2018.

N° 51 - Contrôle du parc d'hydrants : Poteaux et bouches d'incendie – Transfert à la CAPDFT

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, rappelle que par délibération en date du 22 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé la prise de compétence relative au « versement des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » à compter du 1^{er} janvier 2018. La Communauté d'Agglomération se substitue désormais aux treize communes et procède au paiement de la contribution au SDIS qui s'élève, pour 2018, à 2 966 027,45 €.

Par ailleurs, et conformément à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a mis en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle. Compte tenu de cette nouvelle réglementation, le contrôle des poteaux d'incendie, réalisé jusqu'à présent par le SDIS, relève désormais des Communes (ou de leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée). Le contrôle de chaque poteau a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Dès lors, le Département de la Moselle, en lien avec Moselle Agence Technique (MATEC), propose aux collectivités concernées :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux, estimé à 13 €/an/poteau,
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire permettant d'optimiser et de réduire le coût de ses contrôles. Un groupement de commandes est ainsi proposé sur le périmètre Nord-Mosellan.

Chaque collectivité compétente, adhérente ou non à MATEC, peut participer à ce groupement de commande qui n'engendra aucun frais financier nouveau.

En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour permettre aux collectivités de s'organiser, le SDIS continuera à réaliser le contrôle des poteaux en 2018. La reprise de cette mission par les Communes ou Intercommunalités, avec l'allègement de cotisation inhérente, sera effective au 1er janvier 2019.

La contribution annuelle au SDIS supportée par la Communauté d'Agglomération sera minorée du montant correspondant à la prestation de contrôle.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération dispose à ce jour de 1 462 poteaux incendie (dernier relevé du SDIS). La contribution annuelle (2 966 027,45 € en 2018) serait ainsi réduite d'environ 19 006 € (13 €/poteau/an). Le contrôle de chaque poteau devant être réalisé tous les 3 ans, il conviendra de prévoir le contrôle de 487 poteaux/an.

Pour info, la ville a environ 50 poteaux sur son territoire. Sa contribution au SDIS est de 61 212,92 €

Aussi, le Conseil Municipal est sollicité pour un avis sur ce transfert de compétences au profit de la CAPDFT.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au transfert de la compétence du contrôle du Parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie à la CAPDFT.

N° 52 - Matériel Association Familles Rurales – Acceptation

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, indique que, conformément à ses statuts et aux décisions en Assemblée Générale, l'association Familles Rurales a décidé de céder à la commune, à titre gratuit, le matériel acquis en 2017, en l'occurrence :

- 4 stands parapluie
- 1 petit chapiteau
- 2 armoires
- 6 praticables.

Il convient d'acter cette décision par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter le matériel cédé à la commune de FONTOY par l'Association Familles Rurales, en l'occurrence :
 - 4 stands parapluie
 - 1 petit chapiteau
 - 2 armoires
 - 6 praticables (podium).

N° 53 - Dématérialisation des actes soumis à contrôle de légalité

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, indique qu'il y a obligation d'engager cette procédure avec la Sous-Préfecture de THIONVILLE.

Il est rappelé que le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent signer, en application des

articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, avec le représentant de l'État dans le département ou dans la région (pour les régions), une « convention de télétransmission ».

Elle a pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R. 2131-1 du CGCT ;
- d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

La convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'État et la collectivité et permet de décliner localement les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique. Le présent document propose un cadre type pour faciliter l'établissement de cette convention. Il peut également être utilisé afin d'assurer la transmission d'autres actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État. La convention type est structurée comme suit :

- la première partie identifie les parties signataires de la convention ;
- la seconde partie référence l'opérateur qui exploite le dispositif de transmission homologué, la collectivité émettrice et, le cas échéant, l'opérateur de mutualisation ; elle rassemble les informations nécessaires au raccordement de la collectivité émettrice au système d'information @CTES ;
- la troisième partie rassemble les clauses sur lesquelles s'engagent les signataires de la convention. Il s'agit, d'une part, de clauses qui doivent obligatoirement y figurer et, d'autre part, de clauses adaptables qui peuvent être déclinées localement sur la base d'un accord mutuel ;
- la quatrième partie précise la durée et les conditions de validité de la convention.

Cela implique également d'avoir recours à une société spécialisée pour réaliser cette dématérialisation.

Les tarifs sont les suivants :

	Mise en service Formation Coût certification TTC	Abonnement/an TTC
BERGER LEVRAULT	948,00	359,95
TELINO	565,56	678,67
SRCI	988,00	330,00
OMNIKLES	1 033,20	172,80
DOCAPOST	871,20	108,00

A cet effet, il est proposé

- d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'Etat pour la mise en place de la dématérialisation
- de valider le devis de la société DOCAPOST.

Madame THOMAS-JAMINET rappelle qu'il est nécessaire que cette société soit validée par la Sous-Préfecture.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'Etat, pour la mise en place de la dématérialisation ACTES
- de choisir la société DOCAPOST pour la mise en place de ce programme.

Commune de FONTOY

Séance du conseil municipal du 11 avril 2018

N° 54 - Acceptation d'indemnité de sinistre

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'indemnité de sinistre pour un candélabre d'éclairage public – 40, rue Jean Burger

Montant : 2 094,82 € TTC.

N° 55 - Carrière d'AUDUN LE TICHE – Avis – Motion

Le Maire indique qu'il a été saisi par le Maire d'AUMETZ, concernant l'exploitation de la carrière d'AUDUN LE TICHE, qui a été validée par le Tribunal Administratif.

Il précise que la société exploitante a saisi cette juridiction, car elle avait un important intérêt économique à faire valoir.

Il précise que les opposants ont les arguments suivants pour être contre cette exploitation, à savoir :

- Atteinte à l'environnement
- Danger de remblaiement (avec le risque de dépôts de déchets par les luxembourgeois)
- Ruissellement des eaux avec les eaux des mines exploitées pour la consommation des habitants
- Cadence des camions pour le transport des matériaux, alors que les routes sont déjà surchargées par les frontaliers.

Le Maire indique que le Collectif lui a demandé de connaître la position du conseil municipal et de les soutenir.

Monsieur GARRIGA souhaiterait connaître les véritables arguments des opposants, car l'exploitation d'une mine nécessite un ensemble d'avis et d'enquêtes publiques, avant d'avoir un accord.

Madame THOMAS-JAMINET insiste sur le fait de connaître l'avis de tous les services et autres administrations concernés.

Monsieur GARRIGA indique que, dans sa profession, il a été confronté à une situation identique et que dire non à tout n'est pas forcément une bonne solution.

Monsieur SAIVE insiste sur les risques importants de la pollution de l'eau.

Le Maire évoque le crassier d'HAYANGE où, malgré toutes les précautions prises, le sol a été pollué car il s'agit d'une affaire de gros sous et de marchés.

Il propose au conseil municipal de recevoir prochainement le Collectif et de les écouter avant de donner un avis.

N° 56 - Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux – Demande de subvention

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, indique que nous avons reçu une lettre de la Préfecture le 4 avril 2018, nous indiquant que nous pouvions bénéficier d'une subvention pour les économies d'énergie sur la pose de candélabres.

De ce fait, il y a lieu de demander une subvention pour la pose de 13 candélabres rue de l'Ecole.

Montant maximum subventionnable : 1 000 € HT par candélabre soit 13 000 € HT.
 Montant escompté maximum : 25 % soit 3 250 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le projet de rénovation de l'éclairage public – rue de l'Ecole, par la pose de lampes LED, à la place de lampes en sodium
- accepte le plan de financement relatif à ces travaux
- sollicite la subvention au titre de la DETR.

N° 57 - Convention – 65, rue Albert Gérardot

Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, indique que, par délibération du 29 novembre 2017, le Conseil Municipal a validé une convention d'occupation du logement 65, rue Albert Gérardot au profit de M. MARQUES.

Cette convention prévoyait une indemnité de 150 € par mois jusqu'au 31 mars 2018.

Or, la réalisation de la vente est en cours et tarde quelque peu.

De ce fait, il convient de prolonger cette convention jusqu'au 30 juin 2018, sachant que la signature de l'acte devrait se faire sous un mois.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention d'occupation du logement 65, rue Albert Gérardot, au profit de Monsieur David MARQUES, jusqu'au 30 juin 2018.

Indemnité mensuelle : 150 €.

N° 58 - Divers

① Le Maire indique qu'il a participé à la réunion du SMITU concernant les graves problèmes financiers actuels.

Il a entendu les arguments des uns et des autres concernant le financement de CITELINE.

En 1978, il y a eu une baisse très importante du transport, avec la perte des emplois de la sidérurgie.

Depuis, politiques et gestionnaires ont laissé courir la gestion, avec un climat social difficile et une dette colossale.

On est tous impliqués, en particulier avec les garanties d'emprunt en cas de dépôt de bilan. On devra subir de plein fouet les conséquences.

Monsieur SOURSAC confirme que la situation du SMITU et de CITELINE TRANS FENSCH est catastrophique.

A ce titre, il y a lieu de mettre en place des remèdes lourds.

Il y a 3 pistes :

- aménagement, voire suppression de lignes de transport
- participations plus importantes des collectivités locales
- augmentation du prix des titres de transport.

Il donne le détail des lignes modifiées ou supprimées, avec :

- une diminution de 262 000 km à la rentrée du 7 mai 2018 qui entraînera une suppression de 12 postes de travail
- une diminution de 87 000 km à la rentrée de septembre 2018, avec la suppression de 4 postes

- un cadencement amplement revu au début 2019 après l'audit qui sera réalisée, avec certainement, des suppressions de postes.

Le Maire indique que les suppressions de poste devraient être compensées en partie par des départs à la retraite, ce qui devrait atténuer le plan social.

Il y aura également une réorganisation professionnelle des statuts, en particulier celui des employés.

Le laisser-faire a donné beaucoup d'exagérations, voire d'abus, qui perturbent énormément les comptes, en particulier les frais de personnel.

Madame THOMAS-JAMINET regrette que les salariés subissent les conséquences de la gestion de dirigeant qui font partie de la haute sphère et qui ont fait n'importe quoi.

C'est la faute de ces dirigeants qui n'assument pas.

Elle votera contre toutes les décisions prises par ces derniers.

Le Maire évoque les bus achetés qui ont été revendus par la suite, à perte.

Il faut donc assumer la dette colossale existante et les décisions incohérentes prises.

A la demande de Madame CAMOZZI, Monsieur SAIVE fournit des informations sur le statut de TRANS FENSCH CITELINE.

Le Maire rappelle que le donneur d'ordre est le SMITU et que TRANS FENSCH est l'exécutant pour réaliser le service public.

Le Maire rappelle qu'il a fait partie du SMITU et qu'il n'a pu intervenir comme il le souhaitait à TRANS FENSCH.

Il rappelle la période où TRANSDEV a été mis en place dans le CA de TRANS FENSCH, avec toutes les conséquences financières désastreuses qui en ont découlé.

Le Maire indique qu'il faudra être vigilant sur l'ensemble des mesures prises, mais qu'il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre si l'on veut sauver la situation.

② Le Maire évoque l'acquisition de la maison HOUPERT- 20, rue de Metz qui est proche de la salle des Fêtes.

Il faut y voir une vision de cet espace en liaison directe avec la salle des Fêtes et la rue de Metz.

Le prix de vente, soit 70 000 € est correct, mais on a un problème pour la signature de l'acte.

En effet, l'un des héritiers est sous tutelle.

Il faut que :

- le Juge des Tutelles donne l'autorisation de signature au tuteur
- la ville consigne à la CDC la somme précitée.

Il précise que le financement est clair et inscrit au budget.

Il indique qu'il ne reste plus que l'autorisation du Juge pour signer l'acte chez le notaire.

③ Le Maire évoque une sollicitation du locataire de l'immeuble industriel sur le site de la Paix pour l'achat de ce bâtiment.

Il n'est pas favorable à cette cession mais demande que l'on étudie cette demande en réfléchissant sur les intérêts de la collectivité en priorité.

④ Le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Départemental concernant la reconstruction du Collège.

⑤ Monsieur WEIS, 1^{er} Adjoint, fait part des problèmes de réseaux relatifs aux opérateurs BOUYGUES et SFR.

Il indique que cela devrait être rétabli en fin de semaine et que les clients peuvent demander un geste commercial.

DELIBERATIONS DU 11 AVRIL 2018

- N° 33 - Approbation de la séance du 21 février 2018
- N° 34 - Commune - Compte Administratif 2017
- N° 35 - Commune - Compte de Gestion 2017
- N° 36 - Commune – Affectation des résultats 2017
- N° 37 - Commune – BP 2018 – Vote des taux
- N° 38 - Commune – BP 2018
- N° 39 - Régie – Réseau de chaleur - Compte Administratif 2017
- N° 40 - Régie – Réseau de chaleur - Compte de Gestion 2017
- N° 41 - Régie – Réseau de chaleur - Affectation des résultats 2017
- N° 42 - Régie – Réseau de chaleur - Budget Primitif 2018
- N° 43 - Personnel territorial – Tableau des effectifs
- N° 44 - Subventions 2018
- N° 45 - AMOMFERLOR (Musée des Mines) – Subvention 2018
- N° 46 - Fonds d'Aide aux Jeunes – Subvention 2018
- N° 47 - Façades - Subvention
- N° 48 - Location de garage – Contrat
- N° 49 - Location de logement – Contrat
- N° 50 - Informations diverses
- N° 51 - Contrôle du parc d'hydrants – Poteaux et bornes d'incendie – Transfert à la CAPDFT
- N° 52 - Matériel Association Familles Rurales – Acceptation
- N° 53 - Dématérialisation des actes soumis à contrôle de légalité
- N° 54 - Acceptation d'indemnité de sinistre
- N° 55 - Carrière d'AUDUN LE TICHE – Avis – Motion
- N° 56 - Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – Demande de subvention
- N° 57 - Convention – 65, rue Albert Gérardot
- N° 58 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

BOGUET Henri

WEIS Mathieu

PEIFFER Anne Marie

ZELLER Roland

MAOUCHI Fatah

HERRMANN Nathalie

SAIVE Louis

REMY Lucien

MAAS Béatrice

SOURSAC Guy

PETRUZZI Fernand

THOMAS-JAMINET Sylvie

SEBASTIANI Valérie

GARRIGA Cyrille

TAN Mehrican

BALSAMO Florent

DIEUDONNE Christelle

BLACH Aurélie

REMOND Delphine

CAMOZZI Eveline

MENNEL Astrid